

« Cet ouvrage sera le complément indispensable de l'acte adopté par la Législature, à sa dernière session.

« La loi de conciliation offre un tel cachet de nouveauté, en autant du moins que notre pays est concerné, elle impose aux autorités locales une si grande somme de dévouement et de bonne volonté qu'il eût été difficile de la faire fonctionner avec espoir de succès, sans mettre préalablement le public au courant de ses dispositions par des explications lucides et des commentaires appropriés.

« Une telle lacune n'existera pas, grâce au travail de M. Sauvalle.

« Cet écrivain distingué semblait désigné, par les circonstances, pour accomplir une mission si pleine d'actualité.

« Originaire de la belle France, il a apprécié les bons effets du régime de la conciliation dans son pays natal. Comme correspondant de la *Presse*, il a suivi à Québec, pendant les deux dernières sessions, les travaux qui ont abouti à l'élaboration de la nouvelle loi, et personne n'était mieux que lui à même d'en exprimer l'idée avec justesse.

« M. Sauvalle a parfaitement saisi, en effet, le sens et l'objet de cette mesure sociale qui est à peine une loi puisque c'est une œuvre de fraternité et de concorde.

« Je remarque, avec plaisir, que la large part faite à notre clergé catholique dans cette direction morale en matière purement humaine, n'a pas échappé à l'auteur. Il en fait ressortir toute l'importance et toutes les promesses.

« Je félicite M. Sauvalle, en lui souhaitant plein succès. J'espère que son ouvrage sera bientôt entre les mains de tous ceux auxquels sont ou seront dévolues les belles fonctions de pacificateurs. »

AUX PRIERES

Sr Sainte-Walburge, née Agnes Kelly, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sr Firmin, née Marie-Eulalie Bazinet, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.